

Référendum
Constitution Européenne

À DIX JOURS DE LA CONSULTATION

DES SALARIÉS DRÔMOIS SOUS CONTRAT PORTUGAIS

► Ils ont travaillé pour France Telecom sur des chantiers du **Sud-Est**, mais en restant soumis à la réglementation en vigueur dans leur pays, tant pour le salaire que pour les horaires. ► Des voix s'élèvent...

● EN PAGE FRANCE, L'ARTICLE DE FABRICE MARGAILLAN

Des salariés drômois sous contrat portugais

Depuis plus d'un an, un sous-traitant de France Télécom emploie des ouvriers portugais aux tarifs en vigueur dans leur pays

À douze jours du référendum sur le traité constitutionnel, l'information n'est pas passée inaperçue. Des ouvriers portugais ont réalisé des chantiers pour le compte de France Telecom, tout en restant soumis à la réglementation en vigueur au Portugal. Pour beaucoup, cette affaire a des relents de directive Bolkestein. Résumer l'affaire à cela est un mauvais raccourci.

La société Constructel a été créée à Paris fin 2003. Si elle est soumise au droit français, ses capitaux proviennent majoritairement d'une société portugaise Vasabeira. Rapidement, Constructel remporte plusieurs appels d'offre lancés par France Télécom sur des marchés de pose de poteaux, notamment dans le sud-est de la France et Valence en particulier. Une partie de la main-d'œuvre et du matériel de Constructel sont mis à sa disposition par Viatel, une entreprise qui appartient elle aussi à Vasabeira. Une centaine de ses salariés est ainsi payée au tarif en vigueur au Portugal et dépasse allègrement les 35 heures.

Là, les syndicats et l'Action pour la coordination nationale des entreprises de télécommunications (Acnet) commencent à protester. Les premiers crient au dumping social, les seconds à la pression mise sur le marché par France Télécom, via les prestataires portugais. Une accusa-

tion que dément formellement un porte-parole de France Télécom : *"Constructel est un des 250 sous-traitants avec lesquels nous travaillons et sa part dans les marchés ne représente que 1,1 %. Par ailleurs, une clause des contrats de sous-traitance stipule que le contrat est annulé si jamais nous constatons que la société ne respecte pas le droit français"*.

Pour Jorge Costa, directeur administratif et financier de Constructel, il n'y a pas de dumping social et il n'y a rien eu d'illégal. *"Les salariés étaient mieux payés que ce qui est*

Ces dérogations qui contournent la règle

prévu par la convention collective du bâtiment", précise-t-il. *"En revanche, les heures supplémentaires étaient compensées par des jours de repos. Par ailleurs, au 1^{er} juin, tous les salariés portugais passeront sous contrat français"*.

Selon l'inspection du travail de la Drôme, une personne qui travaille en France est soumise à la réglementation française. Mais comme chaque règle, celle-ci a ses exceptions. Notamment un article d'un règlement communautaire qui prévoit que pendant une période de douze mois, renouvelable une fois, un salarié

pourra rester soumis au régime de son pays d'origine. Si cette dérogation avait pour but de simplifier les démarches administratives des employés, les employeurs ont fort bien compris son utilité.

Pour Philippe Roux, délégué syndical CFDT Drôme-Ardèche pour les techniciens France Télécom, ce recours à la main-d'œuvre étrangère est inquiétant. *"Je ne mets pas en cause la valeur de leur travail, mais je trouve cela inquiétant parce qu'on en voit de plus en plus. En ce qui concerne leurs horaires et leurs salaires, on ne sait rien puisqu'on n'a pas vu leurs contrats de travail. Mais logiquement, pour décrocher un marché il faut être moins cher. Et dans les services, cela revient à économiser sur le social"*.

La section drômoise du Parti communiste s'est-elle aussi emparée du dossier en dénonçant les méthodes mises en place par l'ancien président de France Télécom, aujourd'hui ministre des finances.

Quant à Yves Muller, secrétaire général de l'Acnet, il est ravi que cette histoire aboutisse. Il regrette juste une chose. Que l'on ait attendu une échéance électorale majeure pour enfin prêter une oreille attentive à ce que son organisation dénonce depuis plus d'un an.

Fabrice MARGAILLAN ■

Come back, . . . Référendum



D. R.

LePoint
www.lepoint.fr

02/06/2005

***"... Et pas question qu'on touche à son « bébé ».
La grenade Bolkestein, c'est lui qui l'a dégoupillée..."***

(le dossier de 14 pages du **Point** : [cliquer/click](#))

Depuis que des salariés portugais ont installé à la "hussarde" au mois d'août 2004 dans les conditions que l'on connaît les antennes relais d'Orange de Crest dans la Drôme, ASL n'a cessé de dénoncer les irrégularités, avec des constats d'huissiers.

A l'époque le microcosme départemental a fait "l'autruche".

Mi-mai 2005 l'affaire des salariés portugais de Constructel dans la Drôme éclate, ceci à quelques jours du référendum . . .

Elle va donner naissance à l'affaire dite "de la directive Bolkestein" . . .

Avec le résultat du référendum que nous connaissons tous.

La plupart des analystes politiques en ont conclu que l'événement qui a contribué à la victoire du non dans les derniers jours de la campagne référendaire est incontestablement le ralliement d'une majorité d'indécis au non, suite à la médiatisation "de la directive Bolkestein" !

En 2005, Hervé MARITON Député-Maire de Crest déclarera dans les colonnes du journal le Dauphiné Libéré deux jours après le référendum :

"J'ai été surpris par les 57% remportés par le non dans le premier bureau.

Je pense que les drapeaux affichant le non

(ndlr : les drapeaux du NON à Orange à Crest) ont eu une influence,

leur présence n'était peut-être pas indispensable pendant la campagne électorale."

ASL les avait retirés début avril, . . . mais Orange a activé ses antennes relais le 12 avril 2005 !

Hervé MARITON aurait mieux fait de ne pas relever sa tête si haut pour apercevoir les drapeaux non de couleur orange, et regarder beaucoup plus bas, dans sa basse ville où sont situées les antennes relais d'Orange qui sont [un cas presque unique au monde](#).

Il était de son devoir qu'il soutienne dans la légalité ses Administrés, il ne l'a pas fait, pire à ce jour il s'oppose toujours à eux . . .

Le rêve de voir Crest, bourgade d'environ 8000 habitants devenir une des premières villes UMTS de France s'est donc envolé, avec la belle opération médiatique qui aurait pu avoir lieu.

Un lamentable gâchis pour Crest, une histoire que l'Opérateur Orange se serait certainement bien passée.

Mais peut-être, comme souvent dans tout malheur, il y aura quelques fois du bon . . .

En Août 2006, Hervé MARITON, fidèle à son image, évoque l'Europe dans une de ses incalculables extériorisations médiatiques

"Après échec du référendum . . . "

Venant de sa personne, nous pensons qu'un peu de décence s'imposait.

ASL

10 08 2006



(Cliquez sur l'image)



- Août 2004 des salariés portugais sont à Crest - Mai 2005, "l'affaire" éclate enfin, à 10 jours du référendum . . .

- Mars 2006 Suite à de Malfaçons, . . . Révélations ! .

Le Dauphiné Libéré du 10 Mars 2006 : "... Selon une étude (mai 2005) menée par Claude de Jacquilot pour le compte de l'ACNET, on apprend dans un document classé **"dossier politique confidentiel"** comment France Télécom réduit de façon drastique ses coûts en utilisant sur le sol français une main-d'œuvre portugaise très bon marché. Grâce à ce système de "délocalisation à l'envers", l'entreprise paierait un "minimum de taxes". Ainsi les ouvriers portugais seraient payés au taux horaire minimal de leur pays d'origine ... France Télécom répond. "L'organisation interne de Constructel ne nous concerne pas. Nous n'avons aucune réponse là-dessus, note simplement François Barou, directeur des relations extérieures pour la zone Rhône Durance. ..."

Rappel: [les PHOTOS](#) qui résument l'[affaire Orange/Mariton/ASL](#) ! En pleine ville, à la vue tous, nous avons constaté qu'ils travaillaient sans respecter la législation du travail (conditions de sécurité, etc...).

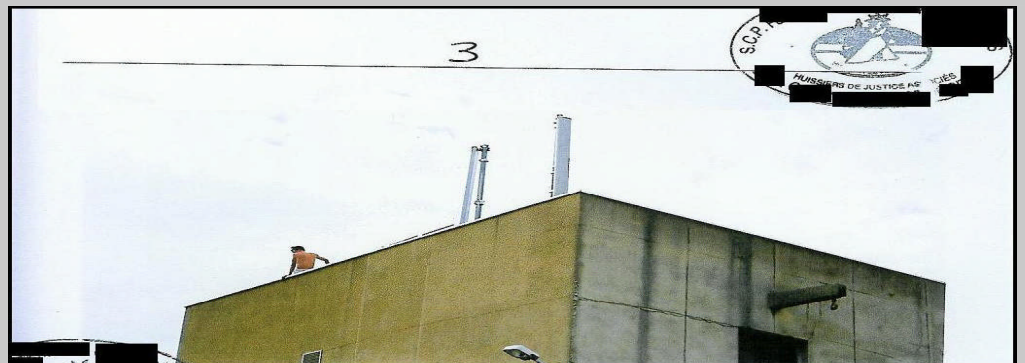
Concernant les antennes notre constat et celui d'Huissiers sont sans appel :

En catimini et à la hussarde le montage des antennes relais a été réalisé pendant les vacances d'août sans aucune concertation conformément aux [engagements signés](#) dans le guide des Bonnes Pratiques entre l'Association des Maires de France et l'Opérateur, sans que le Maire [respecte en mairie](#) l'affichage réglementaire de [la DT](#), sans que l'Opérateur Orange suivant le code de l'urbanisme respecte [l'affichage réglementaire](#) sur le terrain, en faisant un dol dans son dossier de présentation à la Commission Départementale Santé pour obtenir un avis positif, [en évitant habilement](#) de montrer que des Riverains allaient se trouver [directement irradiés](#) dans les faisceaux, ceci [étant reconnu](#) officiellement par le Responsable de la DDASS, etc... Face à ces constatations,

[le Citoyen d'un état de droit peut légitimement se poser des questions :](#)

- Comment le leader Français de la téléphonie mobile Orange, filiale de l'opérateur historique France Télécom qui n'est plus en adéquation avec [son image et sa communication](#) a-t-elle pu en arriver là ?

- **Qu'en pense Hervé MARITON (CM & Médias) ?** ([Cliquez](#))



Analyses concernant le Référendum et la "directive Bolkestein",

[Reuter 2006](#) : -"Les 25 commissaires ont choisi la voie de l'apaisement sur ce dossier qui a joué un rôle éminent - sinon crucial - dans le "non" français à la Constitution européenne, la **"directive Bolkestein"** . . .

- " les [supporters du non](#), qui ont joué avec la directive Bolkestein . . . "

- " La directive Bolkestein ne doit pas justifier [un non au référendum...](#) "

- "...j'ai voté [non au référendum](#) mais j'ai tout de même participé à la campagne du oui."

- " en raison de nos sondages donnant [le "non" vainqueur](#) que la directive Bolkestein . . . "

- " On vient de voir, avec l'épisode Bolkestein [que Le NON](#) peut . . . "

- "[L'affaire](#) de la directive Bolkestein est symptomatique. "

- "[Stop](#) à « Bolkestein » "

Revue de PRESSE



[France Télécom applique-t-il déjà la directive Bolkestein ?](#)

... LA société Constructel dont le siège est à Valence (Drôme),...



[«Si vous vous mettez au prix des Portugais...»](#)



[France Télécom s'emberlificote avec des salariés portugais](#)



[Contrats portugais une lettre dès mars](#)

... LA société Constructel dont le siège est à Valence (Drôme),...



[France Télécom, donneur d'ordres](#)

L'omerta règne autour du cas Constructel. Dans un document classé « dossier politique confidentiel », . . .



[France Télécom](#)

[Un sous-traitant emploie des salariés sous contrat portugais](#)

« La règle de base est qu'une entreprise française installée en France est soumise au droit du travail français », a rappelé Patricia Blamblin, administratrice à la direction départementale du Travail de Valence.



[Le spectre du "dumping social" plane sur France Télécom](#)



[Constructel hors la loi \(Eco-Out\)](#)